



**COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS**

**SEANCE DU LUNDI 15 MAI 2017**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille dix-sept, le lundi 15 mai à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Michel DAGBERT président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 11) : 17**

**Nombre de votants : 18**

- Nombre de membres titulaires présents : 13
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 4
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1
- Nombre de membres titulaires absents : 4

**Membres titulaires présents :**

- Bernard Baude
- Jean-François Caron
- Michel Dagbert
- Nathalie Delbart
- Nadine Lefebvre
- François Lemaire
- Pierre Moreau
- Jacques Napiéraj
- Christophe Pilch
- Sylvain Robert
- Thierry Tassez
- Bruno Troni
- Alain Wacheux

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :**

- Jean-Marie Alexandre représenté par son suppléant Yvon Lejeune
- Jean-Pierre Corbisez représenté par son suppléant Bruno Yard
- Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet
- Laurent Duporge représenté par sa suppléante Emmanuelle Leveugle

**Membres titulaires ayant donné procuration :**

- Olivier Gacquerre a donné procuration à Jean-François Caron

**Membres titulaires absents :**

- Bernard Blondel
- André Kuchcinski

- Jean-Marc Teller
- Jean Urbaniak

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance Madame Nadine Lefebvre.

A la demande du Président, Madame Nadine Lefebvre procède à l'appel des délégués.

Madame Nadine Lefebvre constate que 17 délégués sont présents ou suppléés, que le quorum de 12 est atteint et que le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

## **ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2017**

CONSIDERANT le Procès-verbal de la précédente séance du Comité syndical du 13 février 2017,

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président,

Monsieur Jacques Napiéraj s'abstenant puisqu'il n'était pas encore membre du Comité syndical à cette date ;

**à l'unanimité moins une abstention**

**approuve le PV de la séance du Comité syndical du 13 février 2017**

Fait à Lens le 15 mai 2017

Le Président,





## COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

### Officialisation de l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

Le Président informe l'assemblée que le processus d'adhésion de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, au PMA, pour son nouveau périmètre est arrivé à bon terme.

**Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais** l'a entériné, par arrêté du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du PMA.

Le Président rappelle que suite à la création de la CABBALR au 1er janvier 2017, par fusion d'Artois Comm et des Communautés de communes Artois-Lys et Artois-Flandres, la nouvelle Communauté d'agglomération avait demandé son adhésion, pour son nouveau périmètre, au PMA.

Lors du précédent Comité syndical, le 13 février, l'assemblée avait émis un avis favorable. Le Département du Pas-de-Calais, la CAHC et la CALL ont ensuite validé cette adhésion, par délibérations successives en février et mars. L'arrêté du Préfet a conclu ce processus.

Cela a trois conséquences immédiates pour le PMA :

- Le territoire du PMA compte donc désormais, officiellement, **près de 650.000 habitants et 150 communes.**
- La CABBALR dispose désormais d'un 7<sup>ème</sup> siège au sein du Comité syndical. **M. Jacques NAPIERAJ** a été élu pour l'occuper. **M. Arnaud PICQUE** est son suppléant.
- **La contribution financière de la CABBALR au PMA, fixée pour les trois EPCI à 1 €/hab. dans le BP2017 doit, sur la période du 10 avril (date de l'arrêté préfectoral) au 31 décembre, prendre en compte son nouveau poids démographique. C'est l'objet de la Décision Budgétaire Modificative prévue à l'ODJ.**

### Mise en œuvre de « l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier » (signé à Oignies le 7 mars 2017 en présence du Premier ministre)

Monsieur le Président revient sur cet événement majeur qui est intervenu le 7 mars dernier, à Oignies. Même si la presse s'en est largement fait écho, il souhaite en faire état directement aux élus du PMA.

C'est le fruit d'un travail collectif des élus, notamment à l'échelle du PMA, pour obtenir du Gouvernement une réponse globale et exceptionnelle aux enjeux particuliers du Bassin minier.

**Bernard CAZENEUVE, Premier ministre**, est venu signer, avec les représentants des collectivités, un « Engagement pour le renouveau du bassin minier » du Nord et du Pas-de-Calais. Cet engagement sur 10 ans (2017 – 2027) est partagé par **Xavier BERTRAND**, Président du Conseil régional Hauts-de-France, par les deux Départements du Nord et du Pas-de-Calais et par les **8 Communautés d'agglomération ou de communes concernées**, dont naturellement les 3 qui composent le PMA.

Cet engagement a été signé en présence de Mme Emmanuelle COSSE, ministre du logement et de l'habitat durable et de M. Patrick KANNER, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, tous deux porteurs du projet ainsi que Mme Myriam EL KHOMRI, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, M. Jean-Michel BAYLET, ministre de l'aménagement du territoire et des collectivités territoriales, Mme Audrey AZOULAY, ministre de la culture et de la communication et M. Christian ECKERT, secrétaire d'État chargé du budget et des comptes publics.

Ces engagements font suite au rapport élaboré sous la conduite de Jean-Louis Subileau et remis au Gouvernement en fin d'année 2016.

Le Président rappelle quelques engagements annoncés le 7 mars :

- Pour transformer l'habitat : 23.000 logements réhabilités en 10 ans + une enveloppe supplémentaire pour l'habitat privé (ANAH)
- Un fonds d'investissement stratégique pour les projets des collectivités (20 M€ par an, 11 dès 2017)
- Un nouveau dispositif de soutien fiscal, des « zones franches » à confirmer dans la prochaine loi de finances
- Un coup de pouce au dispositif d'insertion par l'activité économique
- Un effort particulier sur la réduction des risques d'inondation issues des mines et la dépollution de certains sites (Metaleurop)
- La mobilisation de l'Education nationale, le soutien au développement des équipements sportifs et culturels.
- Etc.

Le Président indique ce qu'il s'est passé depuis le 7 mars :

- Le Gouvernement a chargé le Préfet Philippe Dieudonné d'installer une « délégation interministérielle Bassin minier ». Elle s'installe à Oignies, sur le site du 9/9bis. Une équipe d'une dizaine de personnes est en cours de constitution, mêlant agents de l'Etat et personnels mis à disposition par la Région et les deux Départements. Cette Délégation a vocation à animer la bonne mise en œuvre des engagements partenariaux pendant 10 ans.
- Des propositions sont sur la table pour la Gouvernance partenariale de l'engagement sur le long terme.
- L'Etat a précisé ses engagements pour l'année 2017 et appelle les collectivités à préciser les leurs dans les meilleurs délais.
- Les contours du futur dispositif fiscal ont été esquissés
- Une mission complémentaire relative à l'ingénierie territoriale a été confiée par le Gouvernement au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD).

Au niveau du PMA :

- Monsieur le Président a pris l'initiative dès le 14 mars, de réunir une quarantaine d'acteurs de l'économie, de l'innovation et de la formation afin qu'ils se mobilisent pour exploiter cette opportunité au bénéfice de nos entreprises, de nos emplois, de nos habitants. Jean-François Caron et Nadine Lefebvre proposeront dans quelques instants les suites qui peuvent être données à cette initiative.
- L'Exécutif du PMA travaille sur des positions et des exigences communes à l'égard de l'Etat et de la Région sur la bonne mise en œuvre et la bonne association des élus à la gouvernance de l'Engagement partenarial.

Le Président indique qu'il revient en effet aux élus du territoire de rester mobilisés pour faire de cet Engagement un véritable levier des priorités qu'il leur revient de formuler et de faire valoir.

Par ailleurs, la Délégation du Préfet Dieudonné suggère de répondre à un « Appel à manifestation d'Intérêt » qui vient d'être publié dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et qui est porté par la Caisse des dépôts.

Il vise à soutenir des « Territoires d'innovation de grande ambition », capables

- d'associer des collectivités, des acteurs privés, des acteurs de l'innovation, la société civile et la population
- autour d'un projet de développement territorial intégré, combinant nouvelles filières économiques, nouveaux services à la population, nouvelle organisation de la ville
- sur une période d'au moins 10 ans.

**A la clé : 450 millions d'euros (1/3 de subventions, 2/3 de participations) à répartir entre 10 ou 12 projets au niveau national. Un calendrier : déposer un premier dossier pour le 29 septembre 2017. Le Président précise examiner la possibilité de participer à un dossier « Bassin minier » ou, à défaut, de déposer un dossier à l'échelle du PMA.**

Monsieur le Président passe la parole à **Nadine Lefebvre et Jean-François Caron**, respectivement pilotes des groupes thématiques d'élus du PMA « Habitat / Logement » et « Energie, Développement économique, Troisième Révolution Industrielle » :

**Nadine Lefebvre et Jean-François Caron** proposent une mobilisation de l'écosystème territorial pour profiter du plan de rénovation du logement minier en termes de qualité de vie, pouvoir d'achat, attractivité résidentielle, activité économique, emploi.

Le 7 mars, le Premier ministre a annoncé un « Engagement pour le renouveau du Bassin minier », partagé par l'Etat, la Région, les deux Départements et les EPCI du territoire.

Cet engagement doit se traduire par une intervention exceptionnelle sur le logement minier (23.000 logements rénovés en 10 ans dans le Nord et le Pas-de-Calais), à laquelle s'ajoutent une enveloppe supplémentaire de l'ANAH de 75 M€ pour l'habitat privé, le soutien aux grands projets du territoire, la mobilisation de différents dispositifs nationaux, régionaux ou départementaux pour l'éducation, la formation, l'insertion, la culture, les transports, la santé, etc.

Cet engagement doit permettre de répondre à une série d'attentes de la population et d'enjeux du territoire.

Cet engagement est aussi, potentiellement, une opportunité économique majeure et un formidable levier de développement territorial :

- **Les entreprises du territoire** doivent pouvoir accéder aux marchés induits par ces Investissements : entreprises du bâtiment mais aussi industries des matériaux (y compris biosourcés) et équipements, entreprises de service
- **Les habitants** doivent pouvoir en profiter en accédant à des formations et aux emplois induits
- **Les acteurs de l'innovation** du territoire doivent pouvoir y trouver l'opportunité de viabiliser et développer leurs technologies
- **Les communes et Intercommunalités** du territoire doivent pouvoir en faire un levier pour leurs priorités en matière de logement, de rénovation urbaine, d'attractivité résidentielle, etc

**L'Etat, la Région, les Départements** organisent la coordination de leurs interventions pour tenir leur engagement partenarial pour le renouveau du Bassin minier. C'est notamment l'objet de la mission confiée au Préfet Dieudonné et à la délégation interinstitutionnelle placée sous sa responsabilité.

**Les bailleurs sociaux** doivent eux aussi s'organiser pour relever un challenge qui correspond à une augmentation très significative de leur rythme actuel d'activité.

**Le tissu économique local** doit se mobiliser pour se saisir de ces opportunités.

**Mais il revient aux élus du territoire :**

- De définir le projet territorial auquel cet Engagement doit servir de levier
- De veiller, sur long terme, au respect des engagements pris par l'Etat, la Région et les Départements à l'égard du territoire
- De définir la stratégie de développement économique, de rénovation urbaine, de développement du logement et d'attractivité résidentielle qu'il doit favoriser. Il faut éviter « une rénovation au rabais » et sans réflexion globale.
- De définir les objectifs en termes de gains de pouvoir d'achat pour les habitants, d'économies d'énergie attendues, d'amélioration de l'impact du logement sur la santé
- D'exprimer des exigences fortes en termes d'activité économique locale, d'emploi local, d'innovation territoriale
- De mobiliser les filières économiques concernées
- De définir avec elles, avec l'aide de la Région, de Pôle Emploi et des outils territoriaux, les métiers concernés et les compétences attendues
- De mobiliser l'infrastructure territoriale d'orientation, de formation et d'insertion
- D'informer la population sur les opportunités à saisir et les parcours à accomplir pour y accéder
- D'activer de manière cohérente les outils réglementaires (SCOT, etc) qui relèvent des compétences des EPCI et communes.

La réussite de ce plan va considérablement dépendre de la mise en mouvement concertée des acteurs, et seule la puissance publique peut mettre tout le monde autour de la table. Aussi, il importe de prendre une initiative de ce type.

Pour ce faire, il convient d'y travailler ensemble à une échelle pertinente, pour être audibles, pertinents, efficaces.

Le Président du PMA a déjà pris l'initiative de réunir, dès le 14 mars 2017, 40 acteurs de l'économie, de la formation, de l'innovation concernés.

Dans le prolongement, **Nadine Lefebvre et Jean-François Caron** proposent :

1. De saisir leurs groupes thématiques d'élus respectifs de ce sujet afin d'élaborer des propositions d'orientations et d'initiatives à prendre à l'échelle du PMA. Les élus membres de ces groupes doivent prendre pleinement conscience des enjeux et s'impliquer dans ces travaux.
2. De réunir à nouveau ces acteurs, dès juin si possible, au nom du PMA et sous l'égide de son Président, pour faire le point sur les propositions et contributions qu'ils avaient présentées en mars
3. De concevoir et proposer, à l'échelle du PMA, une gouvernance politique légitime pérenne pour exprimer les attentes du territoire, prendre des initiatives, suivre leur mise en œuvre
4. D'identifier les besoins en matière d'appui technique sur les différents enjeux et d'examiner les modalités de mobilisation : Services des EPCI, CD2E, Mission Bassin Minier, AULA, etc. Faire travailler ensemble les ingénieries du territoire sur cet objectif est crucial.

Les façons de travailler doivent profondément évoluer pour que le territoire et ses habitants tirent pleinement profit des engagements pris.

Ils rendront compte au Président du PMA et soumettront au Comité syndical les délibérations nécessaires le moment venu.

**Monsieur Bruno Troni**, s'exprimant au nom des élus communistes du Comité syndical, appelle à ce que les travaux menés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier associent pleinement tous les élus, à ce que chacun bénéficie du même niveau d'information. Il en est de même pour les réflexions, notamment lorsqu'elles sont menées avec les autorités préfectorales, sur l'évolution de l'organisation territoriale et la création d'une éventuelle communauté urbaine. Monsieur Troni indique qu'il s'agit d'une condition nécessaire à l'adhésion de tous.

**Monsieur le Président** indique que l'information de tous les élus, et notamment des maires, est en effet essentielle. C'est pourquoi il a installé une Conférence des Maires du PMA et propose de la réunir à nouveau le plus tôt possible. Dans cet objectif également, il demande aux équipes de travailler sur un « kit » de présentation sur le PMA à la disposition des présidents d'EPCI et maires et sur un dispositif de diffusion régulière d'informations (newsletter, via le site web...). Enfin, le Président propose que les travaux des Groupes thématiques d'élus du PMA puissent s'ouvrir aux élus des EPCI, même lorsqu'ils ne sont pas délégués au sein du PMA.

#### Partenariat avec la Région (SRADDET, PRADET, SRDEII)

La Région est naturellement partie-prenante de l'Engagement partenarial pour le renouveau du Bassin minier.

Monsieur le Président indique qu'un dialogue direct est par ailleurs établi avec elle sur deux champs complémentaires.

- **S'agissant du SRDEII d'abord, en matière économique**

Le 30 mars dernier, l'assemblée régionale a adopté son nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des Hauts-de-France. Ce schéma priorise « cinq dynamiques stratégiques régionales » :

- Troisième Révolution Industrielle/ « REV3 »,
- Logistique/commerce,
- Silver économie,
- Industries Culturelles et Créatives,
- Tertiaire innovant.

Leur mise en œuvre sur le territoire des Hauts de France et auprès des entreprises passera par 4 plans d'action :

- Pour la création et la reprise des entreprises : « le plan Starter ».
- Pour la croissance des entreprises : « le plan Booster ».
- Pour l'emploi : « le plan Emploi ».

- Pour leur déclinaison dans les territoires : « le plan territoires » qui doit organiser une intervention concertée de la Région avec les territoires (EPCI et Pôles Métropolitains lorsqu'ils existent)

Le Président rappelle que lors de la phase de concertation pour l'élaboration de ce Schéma, une contribution collective (PMA + 3 Agglos) avait été transmise officiellement en date du 15 septembre 2016.

Dans le prolongement, un nouveau courrier a été adressé au Président de Région, daté du 9 mai dernier. Cosigné par le PMA et ses 3 EPCI membres, ce courrier souligne la cohérence du SRDEII avec les priorités identifiées en septembre 2016 par le PMA. Il lui fait part d'un certain nombre d'attentes et lui propose un échange dans les toutes prochaines semaines pour activer la mise en œuvre, sans délai et en concertation avec les élus du territoire, des différents dispositifs mis en place par la Région.

- **S'agissant du SRADDET ensuite**

A l'invitation de Valérie Létard, les présidents du PMA et des 3 Communautés d'agglomération ont participé le 10 avril dernier à Oignies, aux côtés des représentants du Pôle Métropolitain Artois-Douais, à l'installation de la « Conférence territoriale Artois / Artois-Douais ». Il s'agit de l'Instance territorialisée de concertation sur la SRADDET mise en place par la Région.

Monsieur le Président souligne l'enjeu : le SRADDET est un schéma à caractère **désormais prescriptif**, intégrant plusieurs dimensions : le transport / intermodalité, le climat, l'air et l'énergie, la biodiversité, les déchets, le numérique. Il doit être élaboré en 3 ans pour une adoption définitive en août 2019 après une phase de recueil d'avis et d'enquête publique. En conséquence, le projet de SRADDET doit être finalisé pour mai 2018.

Il doit fixer des objectifs et prescriptions sur des sujets clés comme l'équilibre et l'égalité des territoires, l'habitat, la consommation d'espaces, les infrastructures de transport, etc

Il s'imposera à de nombreux documents comme les SCOT, PLU, PDU, PLH, etc. D'où la nécessité de participer activement à son élaboration, de veiller à la prise en compte de priorités et intérêts du territoire, de formuler des attentes claires à l'échelle des Pôles Métropolitains, échelle attendue par la Région.

**Le 10 avril, Valérie Létard a présenté une série de « partis-pris » régionaux et leur application au territoire « Artois / Artois Douais ».**

Le Président juge nécessaires une appropriation, par chacun des élus, des enjeux du SRADDET et des propositions de la Région s'agissant du territoire. Le Président propose d'élaborer une réponse collective à ces propositions, à l'échelle du PMA. Pour ce faire, il indique que le PMA peut bénéficier de l'appui technique de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois. C'est l'un des volets du partenariat qu'il est proposé d'établir entre elle et le PMA. C'est l'objet d'une délibération prévue à l'ordre du jour.

<b>Travaux des Groupes thématiques d'élus mis en place au sein du Comité syndical</b>
---

Monsieur le Président évoque les Groupes thématiques d'élus installés au sein du Comité syndical. Il rappelle qu'ils ont vocation à

- à se doter de leur propre dynamique de travail et de réunions, en s'appuyant sur les moyens du PMA



- à partager des expériences, des réussites, des difficultés sur les différents territoires,
- à identifier, pour chaque thématique, les quelques axes, projets et actions prioritaires à mener ou à coordonner à l'échelle du PMA
- à proposer et suivre les initiatives du PMA dans leur domaine
- à rapporter de ces travaux lors des séances du Comité syndical

Les différents groupes s'installent au cours de premières séances qui ont lieu en ce moment même. Le Président appelle les nouveaux élus, qui ont rejoint récemment le Comité syndical, à lui faire connaître la thématique dans laquelle ils souhaiteraient s'inscrire. Et il invite chacun à participer activement à ces travaux où se construisent les grands axes de l'action collective, les éléments du projet de territoire.

Le Président invite les EPCI a désigné tous les membres de leur assemblée potentiellement intéressés à participer à ses travaux, même lorsqu'ils ne sont pas formellement membres du Comité syndical.

Monsieur le Président invite **Christophe Plich** et **Nathalie Delbart**, pilotes de groupes récemment installés à rendre compte des premiers travaux :

**Nathalie Delbart, pilote du groupe thématique d'élus « culture / participation des habitants »,** fait état des échanges qui ont eu lieu lors de la séance d'installation du groupe, le 10 mai à la Maison syndicale :

#### Constats

- A l'échelle du PMA, le territoire dispose d'un réseau particulièrement riche et dense d'outils, d'équipements et d'acteurs culturels
- A cette échelle, les collectivités investissent des moyens et de l'énergie, de manière constante et depuis longtemps dans l'action culturelle.
- Pourtant, force est de constater que les résultats ne sont pas au rendez-vous au regard des comportements électoraux de la population.

#### Questionnement

- Faut-il repartir sur d'autres bases ? travailler autrement ? avec d'autres objectifs ? d'autres méthodes ? à une autre échelle ?
- Comment dépasser nos acquis ?
- Comment réussir à toucher d'autres publics que les « habitués » de nos équipements ?
- Comment opérationnaliser davantage nos outils et équipements ?
- Comment les amener à travailler davantage ensemble ? Sur quels objectifs fédérateurs et stratégiques ? Sur quelle attente politique ?
- Comment développer une vision globale ? Et pour tous ?
- Faut-il un nouvel évènement culturel ? Mais avec quels objectifs, quel « cahier des charges », quels moyens ? (la CALL est actuellement dans cette réflexion)

#### Décisions

- La décision doit s'appuyer sur un **état des lieux** précis et partagé et sur **l'écoute des acteurs et réseaux** qui agissent déjà sur le terrain
- **Impliquer plus d'élus** à la réflexion pour sensibiliser aux enjeux d'un action culturelle concertée, efficace et favorisant la participation des habitants : Les élus en charge de la culture

et de la politique de la ville des 3 EPCI seront invités à participer aux travaux du groupe, qu'ils soient délégués ou non au PMA.

- Structurer la réflexion (en 2017) autour d'une question précise. Exemple : comment cibler spécifiquement ces publics qui manifestent une forme de « misère culturelle » ? quelle(s) initiative(s) nouvelle(s) ?
- Pistes de réponses à soumettre, tester, enrichir auprès de plus d'élus et des acteurs :
  - Améliorer la diffusion de l'offre auprès de tous les publics et à l'échelle du PMA et ne pas oublier les touristes / visiteurs (une logique de pass ?)
  - Travailler les éléments de patrimoine ou « d'identité » chers à la population ? patrimoine bâti, patrimoine minier, langue régionale, harmonies, jardins partagés (décliner Arts de Jardin en Sol Mineur porté par la CALL ?), etc.
  - Engager des jeunes en service civique (50 dès 2018 ?), les mettre à disposition des acteurs culturels pour leur permettre de démultiplier leur capacité d'intervention, en échange d'une orientation claire vers de nouveaux publics (à préciser) et ensemble à l'échelle du PMA ? Il faut un opérateur capable de mettre en œuvre un tel dispositif pour le compte du PMA et bien définir les missions et l'encadrement nécessaire.

#### **Feuille de route 2017 du Groupe thématique d'élus « Culture / Participation des habitants »**

- Juin : une « réunion 0 » avec plus d'élus pour préciser les propositions ci-dessus, identifier les acteurs à « auditionner », présenter quelques exemples d'initiatives (exemple Arts de Jardin en Sol Mineur)
- Octobre : deux réunions d'audition d'un certain nombre d'acteurs clés.
- Novembre : une réunion d'arbitrages pour valider une proposition à présenter au Comité syndical du PMA de décembre 2017 pour mise en œuvre et budgétisation en 2018

Monsieur Christophe Pilch, pilote du groupe thématique d'élus « Chaîne des Parcs » fait état des échanges qui ont eu lieu lors de la séance d'installation du groupe, le 12 mai à la Maison syndicale :

Il souligne d'abord le caractère consensuel et fédérateur de ce projet Chaîne des Parcs. Il crée une liaison physique entre nos différents territoires.

Cette première séance du groupe a été l'occasion de présenter aux élus une vision globale

- sur les différents travaux d'aménagement en cours : pour le Parc Souchez Aval (notification des entreprises en mai 2017), les liaisons du Parc Centralité (démarrage des travaux septembre 2017), aménagement et rétablissement des continuités sur les rives du Canal d'Aire (démarrage des travaux début 2018), construction du belvédère du Parc d'Olhain (début des travaux à l'été 2017), etc.
- sur les études en cours : liaison Olhain / Avion par l'Eurovélo 5, liaison Parc des Îles / Sainte Henriette / Gare d'eau de Courcelles les Lens, liaison Base 11/19 - Pont à Vendin, etc,
- sur les opérations engagées par le Pôle Métropolitain : mission des 20 jeunes en service civique (deux d'entre eux sont invités en séance à en faire état au Comité syndical) et réflexion sur la Fête de la Chaîne des parcs : objectif d'une fête de la Chaîne des parcs 2017 en juillet, sur 2 jours, permettant de relier Parc Marcel Cabiddu, Parc de la Souchez et Parc des Îles, avec un temps la veille ou le lendemain au Parc d'Olhain.
- sur l'attribution par le PMA du marché pour la conception de la signalétique de la Chaîne des Parcs : la CAO du PMA réunie le 14 avril a attribué le marché de conception de la signalétique Chaîne des Parcs à la société ENT Design (Paris). La durée totale de l'accord cadre est de 40 mois.

Son montant est de 105.000 € HT sur la durée. Les premières propositions pour la signalétique globale de la Chaîne des Parcs devraient être transmises par le prestataire courant juillet 2017.

Cette première séance a également permis de tracer quelques perspectives et réflexions à approfondir pour la Chaîne des parcs : Il apparaît nécessaire de redonner au territoire une équipe pluridisciplinaire pour permettre l'évolution du concept imaginé en 2013 par Michel Desvigne. Le PMA pourrait être maître d'ouvrage d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui permettrait de travailler sur les liaisons qui restent à aménager et les espaces et sites à intégrer à la Chaîne des Parcs, sur la programmation générale de la Chaîne des parcs, sur l'homogénéité du mobilier, sur la mutualisation des moyens et des modes de gestion, sur le changement de regard des habitants et la promotion de la Chaîne des Parcs, etc

Lors de sa prochaine séance, prévue en septembre, le groupe pourra travailler sur la proposition de signalétique élaborée par le prestataire du PMA, tirer un bilan de la première Fête de la Chaîne des Parcs, valider le cahier des charges du marché d'AMO précité.

### Implication des Maires dans les travaux du Pôle Métropolitain

Le 24 mars dernier, au Louvre-Lens, nous avons installé la Conférence des Maires du Pôle Métropolitain de l'Artois. Monsieur le Président rappelle qu'il s'agissait :

- de délivrer aux Maires une information directe sur les initiatives prises à l'échelle du PMA ;
- de faire la démonstration de la plus-value de cette échelle, pour chaque Maire dans la diversité de leurs situations ;
- De valoriser le potentiel du territoire, de faire partager de l'ambition pour le territoire, de valoriser le rôle du Maire pour exploiter ce potentiel et mobiliser les habitants.

Monsieur le Président en retient :

- **La belle mobilisation : 60 maires** étaient au rendez-vous, parmi lesquels beaucoup d'entre vous,
- Le consensus sur la nécessité de l'action collective et intercommunale
- La possibilité d'aller plus loin sous deux conditions :
  - o La définition préalable du « pour quoi », d'un vrai projet de territoire
  - o La pleine implication des maires et la prise en compte de l'échelle communale comme maillon incontournable d'exercice de la citoyenneté (l'intégration intercommunale doit favoriser l'action communale et non l'effacer)

Aussi, le Président propose que :

- Le travail de « fond » constitue la mission des groupes thématiques d'élus ;
- Les Maires, y compris ceux qui ne sont pas délégués au PMA, puissent être associés à ce travail ;
- Une nouvelle Conférence des Maires soit réunie dès que possible pour faire le point sur ces travaux.

**Ces propositions ont été décrites dans un courrier aux maires daté du 5 avril.**

## Point sur la démarche « énergie » initiée par le Pôle Métropolitain de l'Artois

Ce mercredi 10 mai 2017 avait lieu, à la Maison syndicale de Lens, le premier atelier du Forum thématique dédié à l'Énergie, organisé par Euralens à la demande du PMA.

Pas moins de 80 personnes issues de différents horizons – collectivités territoriales (Région Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais, Intercommunalités de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay), bailleurs sociaux (Maisons & Cités, SIA), Ingénieries du territoire (AULA, Cerdd, Cd2e...), État (ADEME, Éducation nationale), acteurs privés (CUMA La Verloossoise, GRDF, EDF, Enercoop...), Chambre d'agriculture, opérateurs de transport (Tadao-Transdev), etc. – se sont réunies pour travailler autour de ce sujet.

### **Rappel des objectifs d'intérêt général définis lors du Comité syndical du 16 décembre :**

- Redonner du **pouvoir d'achat** en réduisant la facture énergétique des ménages
- Créer de nombreux **emplois** dans l'industrie, le bâtiment, l'agriculture et les services dans plusieurs filières économiques liées à l'énergie
- Attirer de nouveaux investisseurs en donnant une **identité / image** distinctive au territoire : « le Toulouse de l'énergie » (à l'instar du Valenciennois qui communique sur « le Toulouse du ferroviaire »)
- Tisser de nouvelles **solidarités** entre les villes et villages du territoire par un réseau énergétique reliant sites locaux de production et de consommation énergétiques

### **Rappel des objectifs opérationnels :**

- Mobiliser et réunir les multiples projets et initiatives du territoire ayant la question de l'énergie comme point commun
- Dresser un **état des lieux** des sites actuels de production et de consommation d'énergie (le « mix énergétique »)
- Identifier quelques **grands projets concrets et à plus court terme** à structurer : projets de méthanisation, de géothermie, de production solaire, innovations liées à la rénovation des logements (cf. plan 23.000 logements), information des locataires et propriétaires occupants, structuration des filières et de la formation (de l'emploi local), etc.
- Se donner une **vision à 10 ans** de l'évolution de ce mix énergétique, combinant diversification (géothermie, photovoltaïque, biométhanisation) et économie d'énergie (en prenant appui sur l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier)
- Construire les **outils de sensibilisation** nécessaires pour partager cette ambition avec les habitants du territoire.

Ce premier atelier, animé par Jean-Michel Lobry, a confirmé le souhait des acteurs du territoire de se mobiliser et d'identifier les méthodes, financements et premiers projets à mettre en œuvre pour enclencher cette dynamique et faire du territoire le fer de lance de la nouvelle révolution énergétique.

Les différents temps d'atelier ont suscité de nombreux échanges et interactions entre les acteurs et ont mis en avant le désir affirmé de travailler ensemble pour agir efficacement et rapidement.

Les prochaines dates des ateliers du forum :

- ATELIER 2 : mercredi 21 juin 2017, 08h00-12h30, lieu à déterminer

- ATELIER 3 : mardi 10 octobre 2017, 14h30-17h30, à confirmer, lieu à déterminer
- PLENIERE DE RESTITUTION : jeudi 9 novembre 2017, toute la journée, lieu à déterminer

#### Implantation des panneaux « Bassin minier UNESCO » sur les autoroutes A1 et A26 en Juin 2017

Monsieur le Président informe le Comité syndical que les 4 panneaux d'animation touristique « Bassin minier Patrimoine mondial », pris en charge par le PMA conformément à la délibération du 11 octobre 2016, seront installés à la mi-juin prochaine sur l'A1 et l'A26, aux entrées nord, sud, est, ouest du territoire.

Cette installation correspondra exactement au 5<sup>ème</sup> anniversaire de l'inscription du Bassin minier à l'UNESCO.

Cela donnera lieu à un temps d'inauguration officielle dont la date est en cours de fixation.

Le Président rappelle que le coût de cette opération est de 66.700 Euros HT, dont dont 40.000 euros pris en charge par le PMA et 26.700 euros par l'État (FNADT).

#### Présentation du site Internet du Pôle Métropolitain de l'Artois

Le futur site internet du Pôle Métropolitain de l'Artois, dont la mise en ligne est prévue fin mai 2017 et dont l'adresse sera [www.polemetropolitainartois.fr](http://www.polemetropolitainartois.fr), est présenté aux élus par Céline Liénard et Coline Sénéchal, respectivement stagiaires Pop School et ISCOM Lille au sein du PMA.

#### « Clubs Louvre-Lens » : de nouvelles missions de service civique pour des jeunes du territoire

Monsieur le Président rappelle que le PMA a engagé cette année 20 jeunes en service civique pour « donner vie à la Chaîne des Parcs ». C'est une démarche qui donne toute satisfaction : ces jeunes démontrent chaque jour leur créativité et leur envie d'engagement. Et c'est pour eux une expérience concrète, l'opportunité de découvrir de nouveaux métiers et de se constituer un réseau.

En septembre, à l'issue de leur mission, un bilan de cette expérience sera établi. Il est d'ores et déjà envisagé de développer cette action l'année prochaine, en missionnant sur la Chaîne des Parcs, 40 nouveaux jeunes. Il s'agira de proposer davantage d'animation sur les sites de la Chaîne des Parcs et de développer la Fête de la Chaîne des Parcs.

**Mais par ailleurs, Monsieur le Président propose d'examiner la possibilité d'offrir d'autres missions de service civique à d'autres jeunes du territoire, dans le champ culturel.**

Le territoire est en effet riche de structures culturelles : grands équipements comme le Louvre-Lens, la Banque ou le 9/9bis, médiathèques municipales, associations et réseaux divers.

D'un autre côté et malgré tous ces efforts, il est constaté que nombre des habitants ne saisissent pas ces offres.

Il faudrait pouvoir aller à leur rencontre, partout sur le territoire, dans les villages, dans les cités minières, dans les villes. Il faut donner au réseau des acteurs culturels du territoire les moyens de démultiplier leurs actions.

L'idée serait donc de définir, avec ces acteurs, de nouvelles missions de service civique et de faire engager, par le PMA, 50 ou 60 jeunes pour les assurer.

Pour examiner la faisabilité de cette opération, des contacts ont déjà été établis avec l'association Unis-Cité ainsi qu'avec la Ligue de l'Enseignement.

Le Groupe thématique d'élus « Culture et Participation des habitants », piloté par Nathalie Delbart, est chargé de se saisir du sujet et d'en préciser les objectifs, en concertation avec les acteurs culturels.

**Opération de sensibilisation aux métiers qui recrutent « Osons nos talents » : programme des évènements mai / juin 2017**

Monsieur le Président rappelle que cette initiative du PMA vise à informer très concrètement les habitants sur les métiers qui recrutent sur le territoire, en allant à leur rencontre au plus près du terrain.

Le PMA a proposé aux communes d'accueillir cet évènement qui s'adresse aux jeunes en recherche d'orientation professionnelle ou aux adultes en reconversion. **Une vingtaine de communes avaient déposé leur candidature.**

Concrètement, « Osons nos talents » consiste à rassembler en une demi-journée des ateliers « ludiques » permettant de tester différents métiers : métiers de la logistique, du bâtiment, du recyclage, des services à la personne, de l'industrie, du numérique, etc.

Le PMA en a confié la mise en œuvre conjointement à la **Maison de l'emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin** et au **PLIE de l'arrondissement de Béthune**. Ces équipes ont travaillé avec chacune des communes candidates.

Les premiers évènements auront lieu :

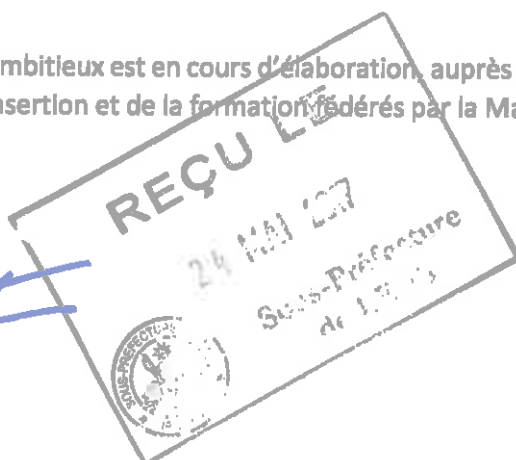
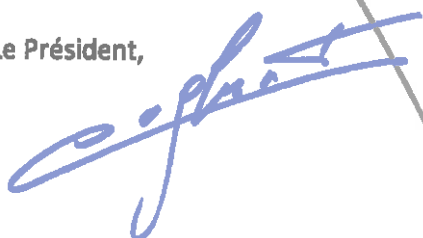
- **A Hulluch/Wingles** (opération menée conjointement avec les deux communes), le 15 juin (salle LCR dans le Quartier des Mouettes à Hulluch)
- **A Montigny en Gohelle**, le 19 juin à la Maison de quartier Lecamus de Cité de la Plaine du 7
- **A Loison sous Lens**, le 29 juin, Salle Cuveller
- **A Marles-les-Mines**, le 29 juin également

Plusieurs évènements se précisent déjà pour septembre / octobre à Cauchy à la Tour, Béthune, Avion, Libercourt, Harnes et Noyelles-sous-Lens. Les dates sont en cours de définition pour les autres communes candidates.

Un plan de communication ambitieux est en cours d'élaboration, auprès du grand public mais aussi via les canaux des acteurs de l'insertion et de la formation fédérés par la Maison de l'Emploi et le PLIE.

Fait à Lens le 15 mai 2017

Le Président,



## DELIBERATIONS

Délibération n°2017/PMA0043.

### PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS (AULA)

L'an deux mille dix-sept, le lundi 15 mai à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Michel DAGBERT président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 12**

**Nombre de votants : 13**

- Nombre de membres titulaires présents : 9
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 3
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

**Membres titulaires présents :** Bernard Baude, Jean-François Caron, Michel Dagbert, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, François Lemaire, Pierre Moreau, Christophe Pilch, Thierry Tassez.

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :** Jean-Pierre Corbisez représenté par son suppléant Bruno Yard, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, Laurent Duporge représenté par sa suppléante Emmanuelle Leveugle.

**Membres titulaires ayant donné procuration :** Olivier Gacquerre a donné procuration à Jean-François Caron

Alain Wacheux, président de l'AULA et Jacques Napiéraj, trésorier de l'AULA ne prenant pas part au vote ;

Sylvain Robert; Bruno Troni et Yvon Lejeune s'étant absentes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois »

VU sa délibération N° 2016/PMA0006 du 25 mars 2016 adoptant le Projet Métropolitain ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- Le choix a été fait de ne pas doter le Pôle Métropolitain de l'Artois de moyens humains propres importants mais de privilégier le recours aux services de ses collectivités membres et aux outils d'ingénierie existants ;

- Il y a donc lieu de mobiliser ces différents outils, en fonction de leurs compétences respectives, pour appuyer le Pôle dans ses différentes actions et Initiatives ;
- Dans cet esprit, le Pôle Métropolitain de l'Artois a déjà établi des partenariats avec notamment l'association Euralens, la Mission Bassin Minier, la Maison de l'emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, le PLIE de Béthune, l'association Unis-Cités, l'association Chaîne des Terrils ;
- Cette mobilisation doit être formalisée dans le cadre de conventions conclues avec les différents outils ;

**RAPPELANT que :**

- L'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA), anciennement Agence d'Urbanisme l'Arrondissement de Béthune, a été créée fin 2005, sous la forme juridique d'une association loi 1901. Actuellement, l'Agence est constituée d'une équipe permanente de 23 personnes. Ses locaux sont situés à Béthune.
- L'AULA intervient aujourd'hui sur les territoires des Communautés d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin, ainsi que des Communautés de Communes des vertes collines du Saint-Polois et des 7 vallées ;
- L'AULA est une agence d'urbanisme agréée depuis 2006 par l'État, qui en est membre. Les principales missions des agences d'urbanisme sur leur territoire sont l'observation des évolutions locales, l'analyse et les études générales, l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et la gestion des projets de développement et d'aménagement ;
- Les domaines d'intervention de l'AULA sont précisés dans son Programme Partenarial d'Activités (PPA), approuvé chaque année par ses instances décisionnelles ;

**Monsieur le Président PROPOSE :**

- De mobiliser au bénéfice du Pôle Métropolitain de l'Artois l'appui de l'AULA dans les cinq domaines suivants, s'inscrivant dans le Programme Partenarial d'Activités 2017-2020 de l'AULA :
  - Volet Energie :
    - Etude de cadrage général (état des lieux du « mix » énergétique actuel sur le territoire, état des spécificités des consommations énergétiques).
    - Recensement des projets et démarches en cours et identification des potentialités et spécificités, identification des marges de manœuvre.
    - Aide à la définition d'une prospective et d'ambitions, proposition d'un « mix » énergétique d'avenir du territoire (à 5, 15, 30 ans) à partir de l'étude de scénario prospectifs.
  - Volet Economie : état des lieux des filières économiques
  - Volet Animation territoriale : animation et apport d'expertise pour les groupes thématiques d'élus mis en place au sein du Comité syndical.
  - Volet Suivi et reporting des démarches de planification en cours (SRADDET, SCoT, PDU, ...) pour leur bonne appréhension par le Pôle Métropolitain et la prise en compte des axes métropolitains dans ces documents clés.
  - Volet Connaissance du territoire et observation :
    - production par l'AULA d'un tableau de bord socio-économique à l'échelle du Pôle Métropolitain
    - production par l'AULA d'un portrait de territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois (publication référence)
    - production d'autres publications ou atlas à la demande du PMA



- De formaliser ce partenariat par :
  - Une demande d'adhésion du Pôle Métropolitain de l'Artois auprès de l'AULA. Cette adhésion permettra au Pôle Métropolitain de participer aux instances de l'Agence. Le nombre de sièges attribués au Pôle Métropolitain sera fixé dans les statuts de l'Agence, en cours de modification. En conséquence, la désignation des représentants du Pôle sera soumise à délibération lors d'un prochain Comité syndical ;
  - Une convention cadre partenariale 2017-2020 conclue entre le Pôle Métropolitain de l'Artois et l'AULA, précisant les engagements réciproques et prévoyant le versement d'une subvention annuelle de 60.000 euros ;

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

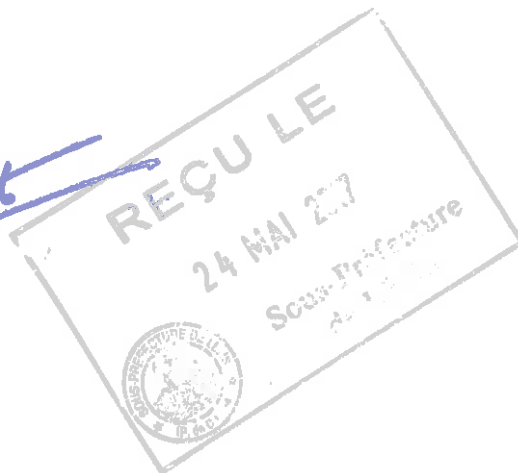
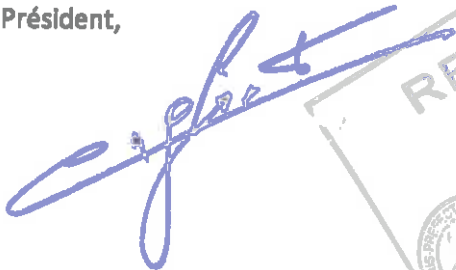
APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion du Pôle Métropolitain de l'Artois à l'association Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention cadre partenariale 2017-2020 avec cette association ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser à l'AULA une subvention annuelle de 60.000 euros, les crédits étant inscrits au Budget primitif 2017 et, pour les années suivantes, sous réserves de l'inscription des crédits aux budgets primitifs correspondants ;

Fait à Lens le 15 mai 2017

Le Président,



**EURALENS 2019**  
**DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE À L'OPÉRATION**  
**"10 ANS DE TRANSFORMATION DE NOTRE TERRITOIRE"**

L'an deux mille dix-sept, le lundi 15 mai à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Michel DAGBERT président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 14**

**Nombre de votants : 15**

- Nombre de membres titulaires présents : 11
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 3
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

**Membres titulaires présents :** Bernard Baude, Jean-François Caron, Michel Dagbert, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, François Lemaire, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Thierry Tassez, Alain Wacheux.

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :** Jean-Pierre Corbisez représenté par son suppléant Bruno Yard, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, Laurent Duporge représenté par sa suppléante Emmanuelle Leveugle.

**Membres titulaires ayant donné procuration :** Olivier Gacquerre a donné procuration à Jean-François Caron

Sylvain Robert, président d'Euralens, ne prenant pas part au vote ;

Bruno Troni et Yvon Lejeune s'étant absents ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois »

VU sa délibération n°2016/PMA0024 du 11 octobre 2016 portant adhésion du Pôle Métropolitain de l'Artois à l'Association Euralens ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- Née en 2009 avec la mise en chantier du Louvre-Lens, la démarche collaborative Euralens vise à accélérer la transformation urbaine, économique, sociale et culturelle d'un large territoire considéré comme une métropole en devenir.
- L'association, créée le 30 janvier 2009, regroupe plus de 100 adhérents, structures publiques, privées et membres de la société civile. La Pôle Métropolitain de l'Artois est l'un d'entre eux.
- Rassemblés au sein du forum, véritable laboratoire du développement, ses adhérents construisent et alimentent la réflexion sur les nouveaux modes de faire et sur l'innovation territoriale. Euralens a ainsi contribué à la création du Pôle métropolitain de l'Artois avec lequel une action commune est engagée sur plusieurs sujets : Chaîne des parcs, forum Énergie, forum Participation, etc.
- Le « label Euralens » met en valeur et accompagne des projets exemplaires et durables. Près de 120 ont déjà été candidats et 52, à ce jour, ont obtenu le label.
- En 2019, la dynamique engagée par Euralens aura donc dix ans. Dix ans, c'est une période généralement retenue par les IBA (expositions internationales d'architecture à l'origine, devenues progressivement des manifestations territoriales) pour faire le point sur les mutations intervenues. Ce fut le cas pour l'IBA Emscher Park (1989-1999). C'est le cas actuellement pour l'IBA Bâle (2010-2020).
- Fort de ces exemples et pour faire œuvre de pédagogie, Euralens se propose d'organiser en 2019 une série de manifestations destinées à démontrer les transformations de notre territoire. Tous les domaines sont concernés : culture, urbanisme, logement, aménagement, tourisme, économie, formation, mobilité, environnement, etc. Dans chacun d'entre eux, de nombreux exemples viennent appuyer la démonstration.
- Par l'organisation de ces événements scientifiques (colloques, expositions...), médiatiques (voyages de presse, éditions...), culturels et populaires (fête de la Chaîne des parcs, Tour de France...), il s'agit de mettre en valeur le renouveau du territoire à l'échelle large du Pôle métropolitain de l'Artois, d'abord pour la population, mais aussi pour l'extérieur (Investisseurs, entreprises, visiteurs, presse et média, etc.)
- Lors de ses trois dernières Assemblées générales qui se sont tenues au Métaphone de Oignies, au siège de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay à Béthune et au Stade Bollaert-Delelis à Lens, « Euralens 2019 » a fait l'objet de présentations, qui s'enrichissent progressivement grâce à un appel à idées lancé auprès de la population. Ce projet d'« Euralens 2019 » suscite un véritable intérêt et déjà une mobilisation de la part du grand public, de personnalités, des milieux associatifs, des partenaires économiques et de la presse.
- Il convient désormais d'engager la phase de structuration de l'opération en la dotant des moyens permettant de préparer, dès 2017, des initiatives qui se concrétiseront en 2019.
- C'est l'association Euralens qui assurera la conception globale, la promotion et le suivi de l'opération, à charge pour les porteurs de projets d'assurer la réalisation de chacun d'entre eux.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président ;

APRES en avoir délibéré ;

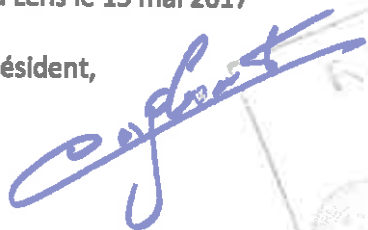
à l'unanimité

- **APPROUVE** le principe et les objectifs de l'opération « Euralens 2019 », « 10 ans de transformation de notre territoire » ;

- **AFFIRME** sa volonté d'y contribuer, notamment en inscrivant l'édition 2019 de la Fête de la Chaîne des Parcs dans la programmation d' « Euralens 2019 » ;
- **CONFIE** à l'association Euralens le soin de poursuivre et de préciser la démarche ;
- **APPELLE** ses collectivités membres et, plus largement l'ensemble des acteurs du territoire, à s'engager dans la démarche pour lui donner le rayonnement nécessaire.

Fait à Lens le 15 mai 2017

Le Président,



**PARTICIPATION CONJOINTE CALL/CABBALR/CAHC/PMA AU SIMI 2017  
(SALON ANNUEL DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE A PARIS)**

L'an deux mille dix-sept, le lundi 15 mai à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Michel DAGBERT président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 14**

**Nombre de votants : 15**

- Nombre de membres titulaires présents : 11
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 3
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

**Membres titulaires présents :** Bernard Baude, Jean-François Caron, Michel Dagbert, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, François Lemaire, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Thierry Tassez, Alain Wacheux.

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :** Jean-Pierre Corbisez représenté par son suppléant Bruno Yard, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, Laurent Duporge représenté par sa suppléante Emmanuelle Leveugle.

**Membres titulaires ayant donné procuration :** Olivier Gacquerre a donné procuration à Jean-François Caron

Sylvain Robert, Bruno Troni et Yvon Lejeune s'étant absents ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois »

**CONSIDERANT :**

- La nécessité de promouvoir le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois auprès des investisseurs économiques ;
- Que le « SIMI », qui a lieu à Paris chaque année en décembre, constitue l'un des principaux Salons annuels de l'immobilier d'entreprise en France (+ 28.000 visiteurs en 2016). Il aura lieu en 2017, les 6, 7 et 8 décembre au Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris. C'est l'occasion pour les territoires et les grandes zones industrielles de valoriser leur offre auprès des investisseurs Industriels ou de l'immobilier d'entreprises ;

- La proposition de la Région Hauts-de-France aux territoires d'être présents au sein d'un Pavillon Régional pour un coût restant à leur charge de l'ordre de 10.000 euros pour un espace individualisé ;

Monsieur le Président PROPOSE :

- De réserver au nom du Pôle Métropolitain de l'Artois trois espaces contigus (1 espace pour chacune de ses Communautés d'agglomération membres) ;
- De faire prendre charge le coût de l'opération par le Pôle Métropolitain de l'Artois à hauteur de 15.000 euros, déjà inscrits au BP2017, le solde restant à la charge de chacune des Communautés d'agglomération (soit environ 5.000 euros chacune) ;
- De constituer une équipe projet pilotée par le Directeur du Pôle Métropolitain avec les directions générales des trois Communautés d'agglomération pour constituer le dossier et concevoir le stand commun. Un soutien technique en matière de communication sera sollicité auprès de l'association Euralens ;

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

- **INVITE** ses trois Communautés d'agglomération membres à confirmer leur volonté conjointe de participer au SIMI 2017 sous une bannière commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier auprès de la Région Hauts-de-France et à engager les dépenses correspondantes, les crédits étant inscrits au budget ;

Fait à Lens le 15 mai 2017

Le Président,



**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 / 2017**

L'an deux mille dix-sept, le lundi 15 mai à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Michel DAGBERT président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 14**

**Nombre de votants : 15**

- Nombre de membres titulaires présents : 11
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 3
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1

**Membres titulaires présents :** Bernard Baude, Jean-François Caron, Michel Dagbert, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, François Lemaire, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Thierry Tassez, Alain Wacheux.

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :** Jean-Pierre Corbisez représenté par son suppléant Bruno Yard, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, Laurent Duporge représenté par sa suppléante Emmanuelle Leveugle.

**Membres titulaires ayant donné procuration :** Olivier Gacquerre a donné procuration à Jean-François Caron

Sylvain Robert, Bruno Troni et Yvon Lejeune s'étant absents ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'Instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération n°2016/PMA0037 du 13 février 2017 portant adoption du Budget primitif 2017 ;

**CONSIDERANT :**

- Qu'en application du principe d'annualité budgétaire, les dépenses et les recettes sont prévues et exécutées sur une année civile. Il arrive néanmoins que certains événements postérieurs au vote du budget et non prévisibles à cette date et qui impactent les finances du Pôle Métropolitain de l'Artois, imposent des ajustements budgétaires ;

- Que le Code Général Des Collectivités Territoriales offre la possibilité, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, de faire exception à ce principe en approuvant des décisions modificatives au budget ;
- L'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane et son adhésion au Pôle Métropolitain de l'Artois pour ce nouveau périmètre, entérinée par arrêté préfectoral en date du 10 avril 2017 ;
- La contribution financière des EPCI membres du Pôle Métropolitain de l'Artois fixée pour l'exercice 2017 à 1 euro par habitant ;
- Qu'il y a lieu de prendre en compte le nouveau poids démographique de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane à compter de la date de l'arrêté préfectoral et de constater une recette de fonctionnement supplémentaire de 35.972 euros selon le calcul suivant :
  - Du 1er janvier 2017 au 9 avril 2017, soit 99 jours : 228.530 habitants (ancien périmètre) x 1 € x 99/365 = 61.985 euros
  - Du 10 avril 2017 au 31 décembre 2017, soit 266 jours : 277.891 habitants (nouveau périmètre) x 1 € x 266/365 = 202.518 euros
  - Contribution 2017 totale = 202.518 + 61.985 = 264.503 euros, soit une contribution supplémentaire de 35.972 euros.

Monsieur le Président PROPOSE d'équilibrer le budget en ajustant

- la dépense correspondant au partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (+ 30.000 euros) ;
- et les crédits affectés aux supports de communication (+ 2.844 euros), prestations diverses (+ 2.463 euros) et à la prise en charge des chèques déjeuner attribués aux stagiaires (+ 665 euros).
- Par ailleurs, une dépense de 1.600 euros, relative à la prise en charge du stagiaire chargée de la réalisation du site internet du Pôle, affectée à tort en dépenses de communication dans le BP2017 est transférée aux charges de personnel.

Monsieur le Président SOUMET au Comité Syndical le projet de budget primitif 2017, tel qu'il figure au document budgétaire annexé.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité**

**approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 qui s'équilibre telle qu'elle figure au document budgétaire annexé.**



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

THEMATIQUE	LIBELLES DE DEPENSES	CHAP	BP 2017	réalisé au 06.04.2017	proposition DM1 2017	
AUTOFINANCEMENT CHAINES DES PARCS	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	029	227 671.81			
	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS (CALL CAHC ARTOIS COM DEPT 62)	012	30 000.00			
	DIVERS (fête chaîne des parcs)	011	30 000.00			
	ETUDES ET RECHERCHES (AMO chaînes des parcs)	011	50 000.00			
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES (services civiques)	011	10 000.00			
	MISSION BASSIN MINIER (appui écriture cahier des charges AMO)	65	10 000.00			
	MISSION BASSIN MINIER (tutorat événementiel)	65	10 000.00			
	OUTILS DE COMMUNICATION (services civiques)	011	10 000.00			
	UNIS-CITE (CPIE)	65	30 000.00			
	UNIS-CITE (faisons la chaîne des parcs)	65	91 838.00			
CHARGES DE PERSONNEL	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	012	33 600.00	10 851.68		
	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	012	1 680.00	391.61		
	COTISATIONS AUX ASSEDEC	012				
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	012	240.00	69.39		
	COTISATIONS RETRAITE	012	31 000.00	10 407.17		
	COTISATIONS URSSAF	012	9 000.00	3 035.00		
	COTISATIONS VERSEES AU FIAL	012	300.00	89.00		
	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	012				
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	012	3 000.00	940.64		
	REMUNERATION	012				
CHARGES DE STRUCTURE	REMUNERATION PERSONNEL TITULAIRE	012	65 000.00	20 422.66		
	STAGIAIRES CONVENTION COIR REV 3	012		1 433.10	1 600.00	
	VERBEMENT TRANSPORT	022	960.00	284.00		
	FRAS DE FORMATION	011				
	ADHESION CNAS	65				
	APPRENTISSAGE	011	1 000.00	177.99		
	ANNONCES ET INSERTIONS	011	500.00			
	APPUI JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE	011	10 000.00			
	AUTRES IMPOTS ET TAXES VERSES ASSIMILES	011	500.00			
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES (réserves)	011	3 000.00			
COMMUNICATION	BREVETS LICENCES (INFO GROUPE)	65	3 000.00			
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES (réserves)	011		2 400.00	2 463.00	
	COTISATION EURALINS	011	1 000.00	1 000.00		
	DIVERS (réunions)	011	4 300.00			
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	011	1 000.00	342.36		
	FRAS DE TELECOMMUNICATIONS	011	2 400.00	273.50		
	INSTALLATION INFORMATIQUE	011				
	LOCATIONS MOBILIERES	011	8 000.00	3 600.00		
	MAINTENANCE INFORMATIQUE	011	3 024.00	180.00		
	NETTOYAGE DES LOCALS	011	500.00	37.44		
ECONOMIE FORMATION EMPLOI	OVH	011	70.00			
	PRESTATION STENOGRAPHE	011				
	PRIMES ASSURANCES MULTIRISQUE	011	9 795.00	3 142.19		
	RECEPTIONS	011	2 000.00			
	REMBOURSEMENT DE FRAS AUTRES ORGANISMES (CALL CAHC ARTOIS COM DEPT 62)	011	1 000.00			
	TAXE FONCIERE	011	800.00			
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	011	2 400.00	510.10		
	ABONNEMENTS	011	1 500.00			
	FRAS ANNEXES CHEQ DEJ	011		15.00	45.00	
	AULA (publication d'un atlas PMA)	65	10 000.00			
ENERGIE	ETUDES ET RECHERCHES (AMO communication)	011	25 000.00			
	FRAS COLLOQUES ET SEMINAIRES (rencontres maires)	011	30 000.00			
	MISSION BASSIN MINIER (panneaux autoroutiers UNESCO)	65	5 000.00			
	SITE WEB	011	10 400.00			
	SUPPORT DE COMMUNICATION PMA IMPRESSIONS	011	5 000.00		2 844.00	
	pop school (stagiaire web)	65	1 600.00		-1 600.00	
	CHALLENGE LYCEES	65	10 000.00			
	ETUDES ET RECHERCHES (PIM campus TRI)	011	12 000.00			
	MISSION BASSIN MINIER (agriculture urbaine)	65	15 000.00			
	OSONS NOS TALENTS	65	70 000.00			
LOGEMENT PIM	SIMI 2017 SUPPORT DE COMMUNICATION	011	15 000.00			
	AULA (appui écriture cahier des études énergétiques)	65	5 000.00		5 000.00	
	AULA (état des lieux cartographie énergétiques)	65	5 000.00		5 000.00	
	CCI (REVS)	65	30 000.00			
	ETUDES ET RECHERCHES (potentiel énergétiques)	011	50 000.00			
	SUPPORT DE COMMUNICATION ENERGIE	011	10 000.00			
	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (stagiaires énergie) (cheq deJ)	012	4 000.00	2 506.24	3 327.00	
	AULA (réflexion logement à l'échelle PMA)	65	10 000.00			
	MISSION BASSIN MINIER (mise en œuvre et suivi du PIM)	65	15 000.00			
	MISSION BASSIN MINIER (travail sur sujets communaux)	65	5 000.00			
PARTENARIAT TRANSFERTS SECTION	AMORTISSEMENT MOBILIER (2184)	042	442.00	220.41		
	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (204)	042				
	AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE ( 2183)	042	1 054.00	1 053.60		
	ETUDES ET RECHERCHES (AMO participation)	011	8 000.00			
	PRESTATIONS APPEL A PROJETS (participation)	011	8 000.00			
	SUBVENTIONS APPELS A PROJETS (participation)	65				
	AULA (suivi du STRADDET et accompagnement groupes d'étus)	65			20 000.00	
	<b>Total général</b>			<b>1 080 574.81</b>	<b>63 482.96</b>	<b>28 679.00</b>
	TRANSFERTS SECTION CHARGES DE STRUCTURE	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES2	042			
		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	002			
REMBOURSEMENT SUR AUTRES CHARGES SOCIALES (CHEQ DEJ)		013	221 153.81	458.24	2 707.00	
AUTRES DOTATIONS		74	150 000.00			
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES MEMBRES DU GROUPEMENT		74	599 421.00	599 421.00	35 972.00	
SUBV ET PARTICIPATIONS DEPT		74	90 000.00	90 000.00		
<b>Total général</b>				<b>1 060 574.81</b>	<b>688 879.24</b>	<b>28 679.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

THEMATIQUE	LIBELLES DES DEPENSES	CHAP	BP 2017	réalisé au 06.04.2017	proposition DM1 2017
CHAINE DES PARCS	INSTALLATIONS SIGNALÉTIQUE	21	90 000.00		
	ETUDES SIGNALÉTIQUE	20	75 000.00		
CHARGES DE STRUCTURE	AUTRES IMMOB CORP MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	21	2 624.81		
	FRAIS ETUDES	20			
	FRAIS INSERTIONS	20	5 000.00	4 566.24	
	MOBILIER	21	9 243.00	9 243.04	
	SOLDE D'EXECUTION	001	7 472.08		
COMMUNICATION	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (204)	204	80 000.00		
TRANSFERTS SECTION	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT	040			
Total général			283 839.89	7 809.28	

THEMATIQUE	LIBELLES DES RECETTES	CHAP	BP 2017	réalisé au 06.04.2017	proposition DM1 2017
AUTOFINANCEMENT	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021	227 671.81		
COMMUNICATION	SUBVENTION D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES	13	26 700.00		
RESERVES	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	10	7 472.08		
	SOLDE D'EXECUTION	001			
TRANSFERTS SECTION	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE ( 2188)	040	1 054.00	1 059.60	
	MOBILIER (2184)	040	442.00	220.41	
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (204)	040			
Total général			268 239.89	1 274.01	

Fait à Lens le 15 mai 2017

Le Président,



## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président prend l'engagement de tendre vers le plus de transparence possible sur les travaux conduits par le PMA. Il faut que chaque élu du PMA, chaque élu de ses collectivités membres et au-delà chaque Maire et l'ensemble des citoyens puisse être pleinement informé.

C'est l'objet de la mise en ligne prochaine du site internet du PMA où chacun pourra retrouver un maximum d'informations mises à jour régulièrement.

C'est aussi le sens du « kit de présentation du PMA » à destination des conseils communautaires et municipaux qu'il demande à son équipe de concevoir.

Ces équipes et lui-même sont à la disposition des présidents d'EPCI en particulier pour organiser des séances de présentation et d'échanges.

Le Président invite enfin chacun à saisir la possibilité qui est offerte de participer directement aux travaux, via les groupes thématiques d'élus du PMA.

## PROCHAINES SEANCES DU COMITE SYNDICAL

Monsieur le Président rappelle le calendrier des prochaines séances :

- Le 18 septembre (15h / 17h) : Comité syndical
- Le 11 décembre (16h/ 18h) : Comité syndical

Monsieur le Président indique qu'un Comité syndical supplémentaire pourrait être convoqué avant l'été si nécessaire.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 17h00.

Fait à Lens le 15 mai 2017

Le Président,



\*\*\*